



Référence: ICC-ASP/7/S/45

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties présente ses compliments aux États Parties et, au nom du Président de l'Assemblée, a l'honneur de se référer à sa note verbale ICC-ASP/7/S/20, en date du 15 avril 2008, et à sa résolution ICC-ASP/1/Res.5 concernant les modalités de présentation des candidatures et d'élection des membres du Comité du budget et des finances. Conformément au paragraphe 4 de la résolution mentionnée ci-dessus, le Secrétariat souhaite informer les États Parties de l'état des candidatures au 13 octobre 2008:

Groupe régional	Nombre de sièges vacants	Candidats	État présentant la candidature
<i>Afrique</i>	1	-	-
<i>Asie</i>	2	Gharaibeh, Fawzi Hahn, Myung-jae Iida, Shinichi	Jordanie République de Corée Japon
<i>Europe orientale</i>	1	Sopková, Elena	Slovaquie
<i>Amérique latine et Caraïbes</i>	1	Wins, Santiago	Uruguay
<i>Europe occidentale et autres États</i>	1	Husain, Masud	Australie, Canada, Nouvelle Zélande

Comme indiqué à ci-dessus, les critères minimums pour la présentation des candidatures à l'élection des membres du Comité du budget et des finances n'ont pas tous été remplis. En application du paragraphe 4 de la résolution, la période de présentation de candidatures a été prolongée jusqu'au lundi 27 octobre 2008.

Il est demandé aux États de faire parvenir la présentation des candidatures au Secrétariat de l'Assemblée par la poste, préférablement par télécopieur (+31 70 515 8376) ou par courriel à asp@asp.icc-cpi.int, avant minuit (heure d'Europe Centrale) le 27 octobre 2008.

Des informations supplémentaires sur les candidatures dont il est question plus haut se trouvent sur le site Web de la Cour pénale internationale (<http://www.icc-cpi.int>), sous «Assemblée des États Parties».

La Haye, le 14 octobre 2008